

---

**PRÉSENTS :**

M. André Dumais, , B. Sc. A.  
M. Anthony Frayne, B. Sc. (Écon.), MBA  
M. François Tanguay

Régisseurs

---

**La liste des intervenants est à la page suivante**

---

Décision sur le principe des demandes de frais des intervenants

*Relativement à l'avis de la Régie de l'énergie au gouvernement du Québec concernant la place de l'énergie éolienne au Québec*

Liste des intervenants

**Association Canadienne d'Énergie Éolienne (ACÉÉ)**

**Association des industries forestières du Québec Ltée (AIFQ)**

**Association québécoise de la production d'énergie renouvelable (AQPER)**

**Association Québécoise des Énergies Renouvelables (AQER)**

**Dermond inc.**

**Forum Énergie Bas St-Laurent-Gaspésie**

**Groupe de recherche appliquée en macroécologie (GRAME) et Union pour le développement durable (UDD)**

**Hydro-Québec**

**Option Consommateurs et Centre de recherche et d'information en consommation de Port-Cartier**

**Regroupement des organismes environnementaux en énergie (ROEE)**

**Regroupement national des Conseils régionaux de l'environnement du Québec (RNCREQ)**

**Sambrabec inc.**

**Syndicat des technicien-ne-s d'Hydro-Québec**

**Syndicat professionnel des ingénieurs d'Hydro-Québec (SPIHQ)**

**Syndicat professionnel des scientifiques de l'IREQ (SPSI)**

Le 14 octobre 1998 la Régie de l'énergie a rendu une décision D-98-99 sur le principe des demandes de frais des intervenants.

La liste des intervenants auxquels cette décision s'adressait a été erronément amputée du nom de deux intervenants, soit Dermond inc., Option Consommateurs et Centre de recherche et d'information en consommation de Port-Cartier. De même le nom de l'Union pour le développement durable (UDD) à titre de membre du groupe de personnes réuni GRAME/UDD a été omis.

Vu que le caractère utile de la participation de ces intervenants est reconnu par la Régie et considérant l'article 38 sur la *Loi de la Régie de l'énergie*,

**La Régie de l'énergie :**

**ACCUEILLE** en principe la demande de frais des 11 intervenants;

**CORRIGE** la liste des intervenants.

André Dumais  
Régisseur

Anthony Frayne  
Régisseur

François Tanguay  
Régisseur

### Liste des représentants

Association Canadienne d'Énergie Éolienne (ACÉEÉ) est représentée par M. Jean-Louis Chaumel;

Association des industries forestières du Québec Ltée (AIFQ) est représentée par M<sup>e</sup> Pierre Tourigny;

Association québécoise de la production d'énergie renouvelable (AQPER) est représentée par M<sup>e</sup> Yvon Brisson;

Association Québécoise des Énergies Renouvelables (AQER) est représentée par M. Jean-Michel Parrouff;

Dermond inc. est représentée par M. Jacquelin Déry;

Forum Énergie Bas St-Laurent-Gaspésie est représenté par M. Jean-Louis Chaumel;

Groupe de recherche appliquée en macroécologie (GRAME) et Union pour le développement durable (UDD) est représenté par M<sup>e</sup> Dominique Neuman;

Hydro-Québec est représentée par M<sup>e</sup> Nicole Lemieux;

Option Consommateurs et Centre de recherche et d'information en consommation de Port-Cartier est représenté par M<sup>e</sup> Eric Fraser;

Regroupement des organismes environnementaux en énergie (ROEE) est représenté par M<sup>e</sup> Yves Corriveau;

Regroupement national des Conseils régionaux de l'environnement du Québec (RNCREQ) est représenté par M<sup>e</sup> Yves Derome;

Sambrabec inc. est représenté par M. Louis E. Beaulieu;

Syndicat des technicien-ne-s d'Hydro-Québec (STHQ) est représenté par M. Mario Gervais;

Syndicat professionnel des ingénieurs d'Hydro-Québec (SPIHQ) est représenté par M. Michel Lacharité;

Syndicat professionnel des scientifiques de l'IREQ (SPSI) ) est représenté par M. Jean-Marc Pelletier;

La Régie de l'énergie est représentée par M<sup>e</sup> Anne Mailfait.